



Signataire : Thierry Oppikofer

Date de dépôt : 18 juillet 2025

Question écrite urgente

Prétendue campagne antidrogue : risque d'embrigadement sectaire ?

La secte nommée « Eglise de scientologie », fondée aux Etats-Unis en 1954 par un auteur de romans de science-fiction nommé Ron Hubbard, revendique 12 millions d'adeptes dans le monde. Ses effectifs réels sont certainement bien inférieurs, mais on estime qu'il y aurait quelque 4500 à 5000 « scientologues » en Suisse.

Souvent poursuivie, notamment en France, pour exercice illégal de la médecine et autres pratiques comme la vente d'appareils électriques d'analyse mentale ou autres « cours de perfectionnement » à des personnes influençables parfois menées à la ruine, cette organisation semble disposer de moyens financiers importants et opère des recrutements sous des appellations trompeuses.

Outre sa doctrine pompeusement nommée « dianétique », la scientologie utilise divers moyens pour séduire : recrutement de personnalités connues (John Travolta, Tom Cruise), spots TV, réseaux sociaux, distribution de publications, conférences, etc. Elle opère dans de nombreux pays à partir de son siège américain, les Etats-Unis la reconnaissant comme une Eglise légitime.

L'une de ses cibles favorites est l'adolescent un peu déboussolé, tenté par la drogue. Et la méthode utilisée pour l'appâter sans inquiéter l'entourage familial est précisément la lutte contre la drogue. En Suisse, les scientologues ont notamment créé l'association « Dites non à la drogue », qui publie des brochures dites de prévention, mais propose aussi du matériel pour les écoles et collèges. Récemment, une opération tout-ménage a été lancée, avec un

tract aux apparences presque officielles, sans aucun élément scientologue, titré « Informez vos enfants avant que les dealers ne le fassent ».

Précisons qu'en novembre 2012 déjà, le député vaudois Maurice Treboux avait déposé une interpellation à propos de la projection d'une publicité concernant la lutte contre la drogue dans les cinémas lausannois. Elle provenait de la « Fondation pour un monde sans drogue », censée apporter aux jeunes et aux adultes des informations factuelles sur les drogues. Il s'agit en réalité de même entité qui se présente aujourd'hui comme l'association « Dites non à la drogue », avec un site www.nonaladrogue.ch. En parcourant ce site, on découvre un « kit pédagogique » sous la mention de « La vérité sur la drogue ». Ce kit est « offert gratuitement aux enseignants, à des groupes d'instruction ou à des centres éducatifs ». A noter que les enseignants qui utiliseraient ce kit s'engageraient à fournir des renseignements ainsi qu'une réaction sur l'utilisation de ce dernier, au mépris de la protection des données. Le Conseil d'Etat vaudois avait rassuré le député en soulignant que ces kits avaient été analysés et jugés indésirables dans les écoles et gymnases de leur canton.

Mes questions sont dès lors les suivantes :

- ***Le Conseil d'Etat est-il au courant des activités scientologues liées à la « lutte contre la drogue » dans notre canton ?***
- ***Des « kits pédagogiques » produits par cette succursale de secte ont-ils été proposés avec ou sans succès à des établissements d'éducation, centres de formation, institutions pour la jeunesse, établissements de réinsertion, etc., dans notre canton ?***
- ***La tentative déjà ancienne d'introduire dans des écoles et gymnases vaudois des documents de ce type a-t-elle retenu l'attention des autorités genevoises ?***
- ***Le Conseil d'Etat juge-t-il que la surveillance des mouvements sectaires dans notre canton est suffisante et compte-t-il la renforcer au vu, par exemple, de la distribution massive du tract « Informez vos enfants avant que les dealers ne le fassent », tract susceptible de leurrer des parents légitimement inquiets pour leurs enfants ?***

Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat des réponses qu'il voudra bien apporter à la présente question écrite urgente.